

SEANCE DU 14 décembre 2010 -18H30

CASO-LONGUENESSE

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

Adoption du compte-rendu de la séance du 3 JUIN 2010

ADMINISTRATION GENERALE N° 1 - Désignation d'un Secrétaire de séance N° 2 - Indemnité au Trésorier Principal Intérimaire N° 3 - Indemnité au Trésorier Principal	RAPPORTEUR M. DENIS M. DENIS M. DENIS
PREVENTION DES CRUES N° 4 - Mobilisation du champ d'expansion des crues – avenant n°2 au marché de maîtrise d'oeuvre	M. DHALLEINE
MISE EN VALEUR DES MILIEUX & TRAVAUX	
N° 5 - Projet de subvention de berges à Ouve-Wirquin N° 6 - Maîtrise d'œuvre des travaux de rétablissement de la continuité écologique - conventions avec les propriétaires N° 7 - Subvention pour la réalisation de la protection de berges - chemin des communes Saint-Omer-Serques	M. DUCROCQ M. DUCROCQ M. DUCROCQ
MISSION TRANSVERSALE AGRICOLE	
N° 8 - Mesures MAET en 2011	M. PRUVOST
PERSONNEL	
N° 9 - Personnel technique de catégorie B – Mise à jour du tableau des effectifs et Maintien du régime indemnitaire	M. DENIS
N°10 -Recrutement d'un rédacteur suite au départ en retraite de Madame PAVY	M. DENIS
N°11 -Modification du tableau des effectifs – évolution de carrière	M. DENIS
FINANCES	
N°12 –Débat d'orientation budgétaire	M. DENIS

QUESTIONS DIVERSES



SEANCE DU 14 décembre 2010

Question nº 1

ADMINISTRATION GENERALE : Désignation d'un secrétaire de séance

RAPPORTEUR: Monsieur DENIS

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires, des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

A cet effet Monsieur DUCROCQ. a été désigné par vote à bulletins secrets pour remplir les fonctions de Secrétaire, assisté des services du Syndicat pour rédiger le procès-verbal de séance, et mener les opérations de vote et de tenue du registre des délibérations.

> Reçu en SOUS-PRÉFECTURE de SAINT-OMER, le 2 1 DEC, 2010



SEANCE DU 14 décembre 2010

Question n° 2

ADMINISTRATION GENERALE: Indemnité au Trésorier Principal Intérimaire

RAPPORTEUR: Monsieur DENIS

Vu,

– le décret 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnité par les collectivités locales et établissements publics, aux agents des services extérieurs ou établissements publics de l'Etat.

- l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 qui en fixe les conditions

d'attribution ainsi que les bases, définies à l'article 4 de cet arrêté.

 Conformément à l'article 3 de cet arrêté qui prévoit la période de gestion lors de chaque changement comptable y compris la gestion d'intérim.

Après délibération, à l'unanimité, le Comité Syndical décide :

 attribuer à M. Jean-Luc WOLAK, Trésorier du Trésor Public de Saint-Omer, sur présentation d'un décompte, une indemnité de conseil pour la période intérimaire à compter du 1^{er} mars 2010 au 30/06/2010.

Les crédits nécessaires sont prévus au BP chapitre 011 - article 6225.

Certifiée exécutoire

A compter du: 15 DEC. 2010

Le Président,

pour extrait conforme

le Président, C. DENIS

> Reçu en SOUS-PRÉFECTURE de SAINT-OMER, le 2 1 DEC. 2010

agement el

A 18 h 30 à la salle du Conseil de l'Hôtel Communautaire de la CASO

L'an deux mil dix, le 14 décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du Conseil de l'Hôtel Communautaire de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 8 décembre ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président, Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET et André PRUVOST, vice-Présidents,

Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Claude CORDONNIER, Francis DOYER, François SEGURA, Jacques DRIEUX, René DEBOUDT, Jean-Pierre BAUDENS, Jean-Luc HOCHART délégués titulaires

Mesdames Claudine DUCATEL, Catherine REBERGUE, Messieurs Ulysse DUPONT, Francis BERGUEZ, Dominique LARDEUR, Hugues PERSYN, délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur David CAPITAINE, délégué titulaire, avait donné pouvoir à Monsieur Anicet CHOQUET, vice-président,

Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire, avait donné pouvoir à Monsieur Francis DUCROCQ, vice-président,

Monsieur Daniel DESCHODT, délégué titulaire, représenté par Monsieur Francis BEROUEZ, délégué suppléant,

Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, représenté par Monsieur Dominique LARDEUR, délégué suppléant,

Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire, représenté par Madame Claudine DUCATEL, déléguée suppléante,

Monsieur Albert VANIET, délégué titulaire, représenté par Madame Catherine REBERGUE, déléguée suppléante,

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Messieurs Ulysse DUPONT et Hugues PERSYN, délégués suppléants

Absents excusés :

Messieurs David CAPITAINE, Albert VANIET, Gilbert CHIQUET, Patrick HUGUET, Josse NEMPONT, Daniel DESCHODT, délégués titulaires, Messieurs Jean-Claude BARRAS, Daisy COUSIN, Bernard HIBON, délégués suppléants



SEANCE DU 14 décembre 2010

Question nº 3

ADMINISTRATION GENERALE : Indemnité au Trésorier Principal

RAPPORTEUR: Monsieur DENIS

Vu,

- le décret 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnité par les collectivités locales et établissements publics, aux agents des services extérieurs ou établissements publics de l'Etat.
- l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 qui en fixe les conditions d'attribution ainsi que les bases, définies à l'article 4 de cet arrêté.
- Conformément à l'article 3 de cet arrêté qui prévoit la période de gestion lors de chaque changement comptable.

Après délibération, le Comité Syndical autorise :

 d'attribuer à Monsieur Bertrand FAURE, Trésorier du Trésor Public de Saint-Omer, sur présentation d'un décompte, une indemnité annuelle de conseil à partir du 1^{er} juillet 2010.

Les crédits nécessaires sont prévus au BP chapitre 011 – article 6225 et seront reconduits chaque année.

Certifiée exécutoire de la compter du : Le président

pour extrait conforme, le président, C. DENIS

Reçu en SOUS-PRÉFECTURE de SAINT-OMER, le

A 18 h 30 à la salle du Conseil de l'Hôtel Communautaire de la CASO

L'an deux mil dix, le 14 décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du Conseil de l'Hôtel Communautaire de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 8 décembre ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,

Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET et André PRUVOST, vice-Présidents,

Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Claude CORDONNIER, Francis DOYER, François SEGURA, Jacques DRIEUX, René DEBOUDT, Jean-Pierre BAUDENS, Jean-Luc HOCHART délégués titulaires

Mesdames Claudine DUCATEL, Catherine REBERGUE, Messieurs Ulysse DUPONT, Francis BERGUEZ, Dominique LARDEUR, Hugues PERSYN, délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur David CAPITAINE, délégué titulaire, avait donné pouvoir à Monsieur Anicet CHOQUET, vice-président,

Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire, avait donné pouvoir à Monsieur Francis DUCROCQ, vice-président,

Monsieur Daniel DESCHODT, délégué titulaire, représenté par Monsieur Francis BERQUEZ, délégué suppléant,

Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, représenté par Monsieur Dominique LARDEUR, délégué suppléant,

Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire, représenté par Madame Claudine DUCATEL, déléguée suppléante,

Monsieur Albert VANIET, délégué titulaire, représenté par Madame Catherine REBERGUE, déléguée suppléante,

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Messieurs Ulysse DUPONT et Hugues PERSYN, délégués suppléants

Absents excusés :

Messieurs David CAPITAINE, Albert VANIET, Gilbert CHIQUET, Patrick HUGUET, Josse NEMPONT, Daniel DESCHODT, délégués titulaires,

Messieurs Jean-Claude BARRAS, Daisy COUSIN, Bernard HIBON, délégués suppléants



SEANCE DU 14 décembre 2010

Ouestion no 4

PREVENTION DES CRUES: Mobilisation du champ d'expansion de crues – avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre

RAPPORTEUR: Monsieur DHALLEINE

Avenant n°2 - FIXATION DU COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX (CP) ET DU FORFAIT DEFINITIF DE REMUNERATION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE PAR PHASE

Objet du marché 2006-02 : Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'ouvrages de mobilisation du champ d'expansion des crues en fond de vallée de l'Aa et de ses affluents

Titulaire du marché : V2R Ingénierie & Environnement (St-Martin-Boulogne 62)

Montant initial du marché : 287 285,00 €HT

Le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'ouvrages de mobilisation du champ d'expansion des crues était basé sur l'estimation financière des travaux proposés lors de l'étude de la CLE, soit 5 200 000 €HT de travaux pour 5 grands ouvrages. Cependant, il était demandé au bureau d'étude de revoir la technique de régulation des eaux et notamment de réduire les hauteurs d'eau retenue en multipliant le nombre de sites.

Par délibération du 3 septembre 2007, le Comité syndical du SmageAa a délibéré sur le choix du programme prévoyant d'aménager 10 sites pour gérer au mieux la crue. En décembre 2009, ce programme a été chiffré comme suit sur la base des avant-projets :

DESIGNATION	MONTANT €HT
Site de priorité 1-Saint Martin d'Hardinghem	1 263 243.00
Site de priorité 2-Rumilly et Verchocq	800 000.00
Site de priorité 3-Aix en Ergny	499 267.00
Site de priorité 4-Verchocq	505 382.00
Site de priorité 5-Renty	690 155.00
Site de priorité 6-Renty et Fauquembergues	904 160.00
Site de priorité 7-Merck Saint Liévin	1 312 168.00
Site de priorité 10-Seninghem	563 270.00
Site de priorité 11-Bléquin	250 000.00
Site de priorité 12-Affringues	739 290.00
TOTAL DES TRAVAUX HT	7 526 935.00

Conformément à l'article 8.2 du CCAP, le coût prévisionnel des travaux, Cp, est donc fixé à 7 526 935 €HT hors mesures compensatoires, sur la base des conditions économiques de décembre 2009.

Par ailleurs, conformément à l'article 10.2 du CCAP, le montant de la maîtrise d'œuvre est renégocié sur la base du prévisionnel des travaux. Etant entendu que la multiplication du nombre de sites augmente significativement l'implication du maître d'œuvre, une augmentation a été négociée.

Reçu en SOUS-PRÉFECTURE de SAINT-OMER, le 2 1 DEC. 2010

Elément de la mission	Taux	Forfait définitif	Rappel du marché initial
Liement de la mission	Idux	Montant HT (valeur m0)	Rapper da marene inidai
EP	0.59%	44 400.00	40 715
AVP	0.69%	52 250.00	47 910
DLE	forfait	19 820.00	19 820
PRO	1.26%	95 290.00	64 510
ACT	0.18%	13 740.00	12 590
VISAS	0.07%	5 500.00	19 225
DET & AOR	1.20%	90 000.00	82 515
SOUS TOTAL		321 000.00	287 285
Etude d'impact (avenant N°1)		23 665.00	
TOTAL HT		344 665.00	
TVA 19.60%		67 554.34	
TOTAL TTC		412 219.34	

Le forfait définitif de rémunération s'élève à 344 665 €HT (valeur avril 2006), avenant n°1 compris.

Sur avis de la commission d'appel d'offre, le Comité Syndical autorise le président à signer l'avenant n°2 fixant le coût prévisionnel des travaux et le forfait définitif de rémunération.

Certifiée exécutoire
A compter du :
Le président
Le président
Le président
Le président
Le président

Pour extrait conforme,
Le Président,
C. DENIS

Regement et la Capacitation de la Capacita

Reçu en SOUS-PRÉFECTURE de SAINT: OMER, le 21 DEC. 2010

A 18 h 30 à la salle du Conseil de l'Hôtel Communautaire de la CASO

L'an deux mil dix, le 14 décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du Conseil de l'Hôtel Communautaire de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 8 décembre ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa,

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,

Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCO, Anicet CHOOUET et André PRUVOST. vice-Présidents,

Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Claude CORDONNIER, Francis DOYER, François SEGURA, Jacques DRIEUX, René DEBOUDT, Jean-Pierre BAUDENS, Jean-Luc HOCHART délégués titulaires

Mesdames Claudine DUCATEL, Catherine REBERGUE, Messieurs Ulysse DUPONT, Francis BERGUEZ, Dominique LARDEUR, Hugues PERSYN, délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur David CAPITAINE, délégué titulaire, avait donné pouvoir à Monsieur Anicet CHOQUET, vice-président,

Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire, avait donné pouvoir à Monsieur Francis DUCROCQ, vice-président,

Monsieur Daniel DESCHODT, délégué titulaire, représenté par Monsieur Francis BERQUEZ, délégué suppléant,

Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, représenté par Monsieur Dominique LARDEUR, délégué suppléant,

Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire, représenté par Madame Claudine DUCATEL, déléquée suppléante,

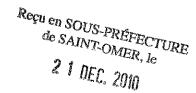
Monsieur Albert VANIET, délégué titulaire, représenté par Madame Catherine REBERGUE, déléguée suppléante,

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Messieurs Ulysse DUPONT et Hugues PERSYN, délégués suppléants

Absents excusés :

Messieurs David CAPITAINE, Albert VANIET, Gilbert CHIQUET, Patrick HUGUET, Josse NEMPONT, Daniel DESCHODT, délégués titulaires, Messieurs Jean-Claude BARRAS, Daisy COUSIN, Bernard HIBON, délégués suppléants







Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU Mardi 14 DECEMBRE 2010

Question nº 5

RESSOURCE QUALITE MILIEUX : Protection de berges – commune de Ouve-Wirquin – subvention

RAPPORTEUR: M. DUCROCQ

Sur le bassin versant de l'Aa, l'entretien des voies d'eau et des berges a été identifié comme un enjeu majeur du S.A.G.E. (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de l'Audomarois. L'entretien est assuré par l'équipe permanente du SmageAa pour l'Aa rivière.

Dans les secteurs où la protection de berge est identifiée comme indispensable, et où un intérêt pour la vocation des terres est identifié, le SmageAa peut être un partenaire de la collectivité compétente.

A Ouve-Wirquin, il est constaté une dégradation de la berge riveraine de la salle des fêtes. Cette berge doit être renforcée pour éviter des dommages sur le bâtiment situé à moins de 3 m de la rivière. La commune a donc fait réaliser un projet permettant de stabiliser le haut de berge par un tunage bois, le bas de berge par une protection de berge en technique végétale et le talus par un boisement avec des essences buissonnantes locales.

Après délibération, le Comité Syndical autorise le président à :

- poprter une participation à hauteur de 20% du montant HT des travaux. Elle ne pourra excéder 8 000 €.
- inscrire les crédits au BP 2011, article 20414

signer la convention correspondante (cf. projet joint).

Certifiée exécutoire

A compter du Le président, pour extrait conforme le président.

C. DENIS

Reçu en SOUS-PRÉFECTURE de SAINT-OMER, le

2 1 IIFC. 2010

A 18 h 30 à la salle du Conseil de l'Hôtel Communautaire de la CASO

L'an deux mil dix, le 14 décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du Conseil de l'Hôtel Communautaire de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 8 décembre ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,

Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET et André PRUVOST, vice-Présidents,

Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Claude CORDONNIER, Francis DOYER, François SEGU-RA, Jacques DRIEUX, René DEBOUDT, Jean-Pierre BAUDENS, Jean-Luc HOCHART déléqués titulaires

Mesdames Claudine DUCATEL, Catherine REBERGUE, Messieurs Ulysse DUPONT, Francis BERGUEZ, Dominique LARDEUR, Hugues PERSYN, délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur David CAPITAINE, délégué titulaire, avait donné pouvoir à Monsieur Anicet CHOQUET, vice-président,

Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire, avait donné pouvoir à Monsieur Francis DUCROCQ, vice-président,

Monsieur Daniel DESCHODT, délégué titulaire, représenté par Monsieur Francis BERQUEZ délégué suppléant,

Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, représenté par Monsieur Dominique LAR-DEUR, délégué suppléant,

Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire, représenté par Madame Claudine DUCATEL, déléguée suppléante,

Monsieur Albert VANIET, délégué titulaire, représenté par Madame Catherine REBERGUE, déléguée suppléante,

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Messieurs Ulysse DUPONT et Hugues PERSYN, délégués suppléants

Absents excusés :

Messieurs David CAPITAINE, Albert VANIET, Gilbert CHIQUET, Patrick HUGUET, Josse NEMPONT, Daniel DESCHODT, délégués titulaires,

Messieurs Jean-Claude BARRAS, Daisy COUSIN, Bernard HIBON, délégués suppléants



Reçu en SOUS-PRÉFECTURE de SAINT-OMER, le

SEANCE DU 14 Décembre 2010

2 1 DEC. 2010

Question nº 6

COMMISSION MILIEUX ET TRAVAUX : maîtrise d'œuvre des travaux de rétablissement de la continuité écologique - conventions avec les propriétaires

RAPPORTEUR: M. DUCROCO

L'une des missions du SmageAa est l'amélioration de la qualité des milieux naturels. Les ouvrages présents sur la rivière étant un des facteurs perturbant le fonctionnement de cet écosystème, le SmageAa a proposé de rechercher des solutions pour en réduire l'impact.

Une première étude a permis de diagnostiquer 37 sites (46 ouvrages) et a montré que 35 sites devront être aménagés. Cette étude a proposé une ou des esquisses détaillées de franchissement pour chaque site.

Une première phase de travaux a donc été proposée aux propriétaires d'ouvrages publics et à des propriétaires d'ouvrages privés volontaires pour travailler avec le SmageAa.

Lors du dernier Comité Syndical du SmageAa, une délibération a été prise pour autoriser le président à engager les démarches de cette maîtrise d'œuvre avec 6 propriétaires. Depuis la commune d'Esquerdes a souhaité être associée à ce programme pour le Moulin Colbert dont elle est propriétaire.

Pour ces ouvrages, il est proposé de réaliser un appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre des travaux nécessaires au rétablissement de la continuité écologique.

Du fait de ce nouvel ouvrage, la nouvelle fourchette du montant des travaux varie de 505 000 € à 1 010 000 € TTC pour cette phase, en fonction du choix définitif de l'aménagement et des travaux connexes. Le montant du programme prévisionnel basé sur les travaux les plus probables devrait atteindre 740 000 €HT.

Pour chaque ouvrage une convention de partenariat sera signée entre le propriétaire et le SmageAa. Cette convention sera, suivant les sites, soit :

- une convention d'étude et de travaux,
- une convention d'étude pour la définition du projet suivie d'une convention de travaux.

La trame générale de ces conventions est inchangée.

Après délibération, le Comité Syndical autorise le président à :

- signer la convention avec la commune d'Esquerdes,
- engager la consultation pour le choix d'un maître d'œuvre sur les nouveaux montants.
- engager les dépenses liées à cette étude et qui seront prévues au BP 2011.
- demander les subventions nécessaires auprès des partenaires.

Certifiée exécutoire A compter du : Le président

1 5 DEC. 2010



pour extrait conforme, le président, C. DENIS

16



Reguen SOUS PRÉFECTURE.

de SAINT-ONTER, le

21 UEC. 2010

A 18 h 30 à la salle du Conseil de l'Hôtel Communautaire de la CASO

L'an deux mil dix, le 14 décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du Conseil de l'Hôtel Communautaire de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 8 décembre ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Reçu en SOUS-PRÉFECTURE de SAINT-OMER, le

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET et André PRUVOST, vice-Présidents,

Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Claude CORDONNIER, Francis DOYER, François SEGURA, Jacques DRIEUX, René DEBOUDT, Jean-Pierre BAUDENS, Jean-Luc HOCHART déléqués titulaires

Mesdames Claudine DUCATEL, Catherine REBERGUE, Messieurs Ulysse DUPONT, Francis BERGUEZ, Dominique LARDEUR, Hugues PERSYN, délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur David CAPITAINE, délégué titulaire, avait donné pouvoir à Monsieur Anicet CHOQUET, vice-président,

Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire, avait donné pouvoir à Monsieur Francis DUCROCQ, vice-président,

Monsieur Daniel DESCHODT, délégué titulaire, représenté par Monsieur Francis BEROUEZ, délégué suppléant,

Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, représenté par Monsieur Dominique LARDEUR, délégué suppléant,

Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire, représenté par Madame Claudine DUCATEL, déléquée suppléante,

Monsieur Albert VANIET, délégué titulaire, représenté par Madame Catherine REBERGUE, déléguée suppléante,

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Messieurs Ulysse DUPONT et Hugues PERSYN, délégués suppléants

Absents excusés :

Messieurs David CAPITAINE, Albert VANIET, Gilbert CHIQUET, Patrick HUGUET, Josse NEMPONT, Daniel DESCHODT, délégués titulaires,

Messieurs Jean-Claude BARRAS, Daisy COUSIN, Bernard HIBON, délégués suppléants





Reçu en SOUS-PRÉFECTURE de SAINT-OMER, le

SEANCE DU 14 décembre 2010 ^{2 1} DEC. 2010

Question n°7

MARAIS: Protection de berges – Chemin des communes Saint-Omer-Serques – subvention pour la réalisation

RAPPORTEUR: M. DUCROCQ

Sur le bassin versant de l'Aa, l'entretien des voies d'eau et des berges a été identifié comme un enjeu majeur du S.A.G.E. (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de l'Audomarois. L'entretien est assuré par l'équipe permanente du SmageAa pour l'Aa rivière.

Dans le marais audomarois, l'entretien des rivières classées Wateringues est assuré par la 7^{ème} Section des Wateringues du Pas-de-Calais. Par contre, le réseau secondaire est à la charge des propriétaires riverains.

En ce qui concerne les protections de berges, elles peuvent s'avérer nécessaires, en particulier en secteur de marais, et sont à la charge du propriétaire.

Dans les secteurs où la protection de berge est identifiée comme nécessaire, et où un intérêt pour la vocation des terres est identifié, le SmageAa peut être un partenaire de la collectivité compétente.

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale a interpellé le SmageAa avec un projet de protection de berges le long du chemin des communes entre Saint-Omer et Serques. Ce sentier des communes présente d'importantes dégradations qui nécessitent une intervention rapide. 225 mètres linéaires à traiter ont été identifiés de façon discontinue car certains tronçons sont plus dégradés que d'autres et quelques privés ont fait réaliser, à leur frais, des travaux.

Cette protection de berge permettra une mise en valeur du site à vocation touristique et de loisir, vocation reconnue au marais audomarois sous réserve du respect du caractère exceptionnel de cette zone humide. De plus cette stabilisation du chemin permettra de rendre un accès plus facile aux parcelles agricoles et ainsi en assurer leur entretien par pâturage.

Après délibération, le Comité Syndical autorise le président à :

- Attribuer une subvention à hauteur de 25 % du montant HT des travaux avec un plafond de 4 000 €,
- Signer la convention correspondante (cf. projet joint) avec le Parc naturel régional.
- Inscrire la participation financière du SmageAa soit 4000 € au BP 2011, à l'article 20414 (fonds d'aide 2010 non consommé).

Certifiée exécutoire A compter du :

Le président,

pour extrait conforme

le président,

C. DENIS

A 18 h 30 à la salle du Conseil de l'Hôtel Communautaire de la CASO

L'an deux mil dix, le 14 décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du Conseil de l'Hôtel Communautaire de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 8 décembre ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,

Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET et André PRUVOST, vice-Présidents,

Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Claude CORDONNIER, Francis DOYER, François SEGURA, Jacques DRIEUX, René DEBOUDT, Jean-Pierre BAUDENS, Jean-Luc HOCHART délégués titulaires

Mesdames Claudine DUCATEL, Catherine REBERGUE, Messieurs Ulysse DUPONT, Francis BERGUEZ, Dominique LARDEUR, Hugues PERSYN, délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur David CAPITAINE, délégué titulaire, avait donné pouvoir à Monsieur Anicet CHOQUET, vice-président,

Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire, avait donné pouvoir à Monsieur Francis DUCROCQ, vice-président,

Monsieur Daniel DESCHODT, délégué titulaire, représenté par Monsieur Francis BERQUEZ, délégué suppléant,

Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, représenté par Monsieur Dominique LARDEUR, délégué suppléant,

Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire, représenté par Madame Claudine DUCATEL, déléguée suppléante,

Monsieur Albert VANIET, délégué titulaire, représenté par Madame Catherine REBERGUE, déléguée suppléante,

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Messieurs Ulysse DUPONT et Hugues PERSYN, délégués suppléants

Absents excusés :

Messieurs David CAPITAINE, Albert VANIET, Gilbert CHIQUET, Patrick HUGUET, Josse NEMPONT, Daniel DESCHODT, délégués titulaires,

Messieurs Jean-Claude BARRAS, Daisy COUSIN, Bernard HIBON, délégués suppléants



Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 14 décembre 2010

Reçu en SOUS-PRÉFECTURE de SAINT-OMER, le 2 1 DEC. 2010

Question n°8

MISSION TRANSVERSALE AGRICOLE: Mesures MAET pour l'année 2011.

RAPPORTEUR: Monsieur PRUVOST

Sur le bassin versant de l'Aa, l'animation agricole sensibilise et encourage les exploitants agricoles à adapter leurs pratiques afin de maîtriser au mieux les ruissellements et de lutter contre l'érosion des sols.

Pour se faire, le SmageAa s'appuie sur l'outil des mesures agri-environnementales que les exploitants peuvent contractualiser pour une durée de 5 ans avec l'Etat pour mettre en place des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement. En contrepartie, ils bénéficient d'aides financières après avoir respecter les cahiers des charges des actions retenues.

Après avoir déposé un projet de mesure agro-environnementale territorialisée (MAET) sur une grande partie de son territoire en 2009 avec 12 dossiers concrétisés puis en 2010 avec là encore 12 dossiers déposés, le SmageAa souhaite poursuivre cette démarche d'animation en se portant opérateur pour l'année 2011.

Il est proposé que le SmageAa soit opérateur sur l'enjeu érosion sur le territoire du bassin versant de l'Aa rivière (soit environ 60 communes) et présente un projet à la Commission Régionale Agri Environnementale (CRAE) pour validation.

Ce projet a pour objectif de :

- limiter et freiner au maximum les ruissellements en amont.
- réduire les transports de matière en suspension (MES).
- filtrer les eaux pouvant être chargées en éléments chimique et minéral.
- réduire la pression d'intrants pour préserver la ressource en eau.

Pour se faire le projet s'appuiera sur les mesures disponibles suivantes :

- création et entretien d'un couvert herbacé (parcelle ou bande enherbée).
- gestion extensive des prairies.
- entretien de haies.

Après délibération, le Comité Syndical autorise le président à :

- présenter le projet MAET du SmageAa en Commission Régionale Agri Environnementale (CRAE).

- l'autoriser à signer tous les documents afférents à la mise en place de,

Certifiée exécutoine DEC. 2000 emenie/a Cestifiée exécutoine de la Cestifiée exé

pour extrait conforme le président, C. DENIS

A 18 h 30 à la salle du Conseil de l'Hôtel Communautaire de la CASO

L'an deux mil dix, le 14 décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du Conseil de l'Hôtel Communautaire de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 8 décembre ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,

Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET et André PRUVOST, vice-Présidents,

Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Claude CORDONNIER, Francis DOYER, François SEGURA, Jacques DRIEUX, René DEBOUDT, Jean-Pierre BAUDENS, Jean-Luc HOCHART délégués titulaires

Mesdames Claudine DUCATEL, Catherine REBERGUE, Messieurs Ulysse DUPONT, Francis BERGUEZ, Dominique LARDEUR, Hugues PERSYN, délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur David CAPITAINE, délégué titulaire, avait donné pouvoir à Monsieur Anicet CHOQUET, vice-président,

Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire, avait donné pouvoir à Monsieur Francis DUCROCQ, vice-président,

Monsieur Daniel DESCHODT, délégué titulaire, représenté par Monsieur Francis BERQUEZ, délégué suppléant,

Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, représenté par Monsieur Dominique LARDEUR, délégué suppléant,

Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire, représenté par Madame Claudine DUCATEL, déléquée suppléante,

Monsieur Albert VANIET, délégué titulaire, représenté par Madame Catherine REBERGUE, déléguée suppléante,

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Messieurs Ulysse DUPONT et Hugues PERSYN, délégués suppléants

Absents excusés :

Messieurs David CAPITAINE, Albert VANIET, Gilbert CHIQUET, Patrick HUGUET, Josse NEMPONT, Daniel DESCHODT, délégués titulaires,

Messieurs Jean-Claude BARRAS, Daisy COUSIN, Bernard HIBON, délégués suppléants



SEANCE DU 14 décembre 2010

Question no 9

PERSONNEL : personnel technique de catégorie B – Mise à jour du tableau des effectifs et Maintien du régime indemnitaire

RAPPORTEUR: Monsieur DENIS

Le Président expose aux membres du Comité Syndical que le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 a prévu la fusion des cadres d'emplois des contrôleurs de travaux et des techniciens supérieurs territoriaux ainsi que la création du nouveau cadre d'emplois des techniciens territoriaux à compter du 1^{er} décembre 2010.

Le tableau des effectifs est ainsi mis à jour au 1er décembre 2010.

Emplois	Effectifs	Dont TNC	Dont poste à pourvoir
Ingénieur	1		
Attaché	1		
Technicien principal 1 ^{ère} classe	1		
Technicien principal 2 ^{ème} classe	1		
Adjoint technique territorial 1 ^{ère} classe	1		
Adjoint technique 2ème classe	4	1	
Total	9	1	

Le régime indemnitaire des techniciens territoriaux a été défini par analogie avec le régime indemnitaire équivalent des fonctionnaires de l'Etat dans le respect des dispositions de l'article 88 de la loi 84-53 du 26/01/1984 et du décret n° 91-875 du 06/09/1991.

Ainsi, par délibération du 5 mai 2004, le SmageAa a instauré un régime indemnitaire pour l'ensemble du personnel.

Suite à la nouvelle législation, il est proposé de maintenir, au personnel de la catégorie B, le versement des indemnités suivantes :

- ▶ La prime de service et de rendement (PSR)
- L'indemnité spécifique de service (ISS).

Après délibération, le Comité Syndical autorise le président à effectuer la mise à jour du tableau des effectifs et le maintien du régime indemnitaire.

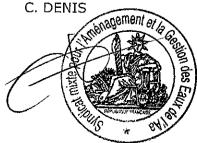
Certifiée exécutoire

A compter du : 15/18/2010

Le président,



pour extrait conforme, le président,



A 18 h 30 à la salle du Conseil de l'Hôtel Communautaire de la CASO

L'an deux mil dix, le 14 décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du Conseil de l'Hôtel Communautaire de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 8 décembre ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,

Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET et André PRUVOST, vice-Présidents,

Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Claude CORDONNIER, Francis DOYER, François SEGURA, Jacques DRIEUX, René DEBOUDT, Jean-Pierre BAUDENS, Jean-Luc HOCHART délégués titulaires

Mesdames Claudine DUCATEL, Catherine REBERGUE, Messieurs Ulysse DUPONT, Francis BERGUEZ, Dominique LARDEUR, Hugues PERSYN, délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur David CAPITAINE, délégué titulaire, avait donné pouvoir à Monsieur Anicet CHOQUET, vice-président,

Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire, avait donné pouvoir à Monsieur Francis DUCROCQ, vice-président,

Monsieur Daniel DESCHODT, délégué titulaire, représenté par Monsieur Francis BERQUEZ, délégué suppléant,

Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, représenté par Monsieur Dominique LARDEUR, délégué suppléant,

Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire, représenté par Madame Claudine DUCATEL, déléquée suppléante,

Monsieur Albert VANIET, délégué titulaire, représenté par Madame Catherine REBERGUE, déléguée suppléante,

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Messieurs Ulysse DUPONT et Hugues PERSYN, délégués suppléants

Absents excusés :

Messieurs David CAPITAINE, Albert VANIET, Gilbert CHIQUET, Patrick HUGUET, Josse NEMPONT, Daniel DESCHODT, délégués titulaires,

Messieurs Jean-Claude BARRAS, Daisy COUSIN, Bernard HIBON, délégués suppléants



SEANCE DU 14 décembre 2010

Question no 10

PERSONNEL: Recrutement d'un rédacteur suite au départ en retraite de Madame PAVY

RAPPORTEUR: Monsieur DENIS

Reçu en SOUS-PRÉFECTURE de SAINT-OMER, le

2 1 DEC. 2010

Le SmageAa créé en 2003 avait alors recruté Madame PAVY pour l'emploi de responsable administratif. Aujourd'hui, Madame PAVY fait valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} février 2011, sous réserve de l'avis conforme de la CNRACL. Il convient donc de la remplacer.

L'offre d'emploi est parue sur le site du Centre de Gestion du Pas-de-Calais (Cap Territorial) et sur le site de la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux. 49 réponses ont été reçues parmi lesquelles 6 personnes ont été retenues pour un entretien. L'une d'elles a été retenue et il s'agit de Madame Mélanie REGNIER actuellement en poste au Conseil Général et titulaire du concours de Rédacteur.

Madame REGNIER prendra ses fonctions le 1^{er} janvier 2011 et une période de tuilage est prévue avec Madame PAVY pendant un mois.

Madame REGNIER sera recrutée comme responsable administrative, au grade de Rédacteur, cadre B et au $4^{\rm ème}$ échelon, indice brut 347 majoré 325 et pourra prétendre au régime indemnitaire suivant :

Rédacteur jusqu'à l'indice brut 380 :

- I.A.T. (Indemnité Administration de Technicité) conformément aux décrets 91-875 & 2002-61 et l'arrêté du 23 novembre 2004. Le montant de référence annuel fixé par grade, d'un coefficient multiplicateur d'ajustement compris entre 0 et 8.
- I.E.M.P. (Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures) conformément aux décrets 91-875 & 97-1223 et l'arrêté ministériel du 26 décembre 1997. Le montant de l'IEMP est fixé dans la limite d'un montant de référence annuel fixé par arrêté ministériel pour chaque grade bénéficiaire. Pour le grade des rédacteurs, le montant de référence annuel est fixé à 1250,08 €. Un coefficient de 0,8 à 3 sera appliqué (article 2 du décret du 26/12/1997).

Les coefficients appliqués seront fixés par arrêté du Président.

- I. H.T.S. (Indemnité horaires pour travaux supplémentaires) décrets 91-875 & 2002-60 et modifié par le décret du 19 décembre 2007. Madame REGNIER pourra en bénéficier dès lors que ses missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires.

Ainsi à compter du 1^{er} janvier 2011, le tableau des effectifs sera modifié comme suit :

Emplois	Effectifs	Dont TNC	Dont poste à pourvoir
Ingénieur	1		
Attaché	1		
Rédacteur	1		
Technicien principal 1 ^{ère} classe	1		
Technicien principal 2 ^{ème} classe	1		
Adjoint technique territorial 1 ^{ère} classe	1		
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	4	1	
Total	10	1	

Après délibération, le Comité Syndical autorise le président à procéder à la modification du tableau des effectifs reprise ci-dessus.

Certifiée exécutoire

A compter du : 15 De la 1010 le

Le président,

pour extrait conforme

le président,

C. DENIS

Reçu en SOUS-PRÉFECTURE de SAINT-OMER, le 2 1 DEC. 2010

A 18 h 30 à la salle du Conseil de l'Hôtel Communautaire de la CASO

L'an deux mil dix, le 14 décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du Conseil de l'Hôtel Communautaire de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 8 décembre ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,

Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET et André PRUVOST, vice-Présidents,

Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Claude CORDONNIER, Francis DOYER, François SEGURA, Jacques DRIEUX, René DEBOUDT, Jean-Pierre BAUDENS, Jean-Luc HOCHART délégués titulaires

Mesdames Claudine DUCATEL, Catherine REBERGUE, Messieurs Ulysse DUPONT, Francis BERGUEZ, Dominique LARDEUR, Hugues PERSYN, délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur David CAPITAINE, délégué titulaire, avait donné pouvoir à Monsieur Anicet CHOQUET, vice-président,

Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire, avait donné pouvoir à Monsieur Francis DUCROCQ, vice-président,

Monsieur Daniel DESCHODT, délégué titulaire, représenté par Monsieur Francis BERQUEZ, délégué suppléant,

Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, représenté par Monsieur Dominique LARDEUR, délégué suppléant,

Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire, représenté par Madame Claudine DUCATEL, déléguée suppléante,

Monsieur Albert VANIET, délégué titulaire, représenté par Madame Catherine REBERGUE, déléguée suppléante,

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Messieurs Ulysse DUPONT et Hugues PERSYN, délégués suppléants

Absents excusés :

Messieurs David CAPITAINE, Albert VANIET, Gilbert CHIQUET, Patrick HUGUET, Josse NEMPONT, Daniel DESCHODT, délégués titulaires,

Messieurs Jean-Claude BARRAS, Daisy COUSIN, Bernard HIBON, délégués suppléants





SEANCE DU 14 décembre 2010

Question nº11

PERSONNEL: Modification du tableau des effectifs - évolution de carrière

RAPPORTEUR: Monsieur DENIS

Monsieur le Président rapporte au Comité Syndical, qu'une modification du tableau des effectifs sera nécessaire compte tenu des évolutions de carrière du personnel.

FILIÈRE TECHNIQUE

par cette disposition.

Création d'un poste d'Ingénieur Principal

Conformément au décret 90-126 article 22, peuvent être nommés ingénieurs principaux, après inscription sur un tableau d'avancement, les ingénieurs qui justifient, au plus tard au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, d'un an et demi d'ancienneté dans le 4e échelon de leur grade.

Mme Boutel, ingénieur et directrice, est concernée par cette disposition.

Compte tenu de l'investissement de cet agent dans les missions qui lui sont confiées et de la qualité du travail fourni, le Comité Syndical accepte :

de créer le poste d'Ingénieur principal

de supprimer le poste d'Ingénieur actuellement pourvu par l'intéressée

- de fixer la date d'effet au 1er mars 2011

Création d'un poste d'Adjoint technique Principal 2ème classe

Conformément au décret 2006-1691 article 12-I, peuvent être promus au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement établi, au choix, après avis de la commission paritaire des adjoints techniques territoriaux de 1^{ère} classe ayant atteint au moins le 5^{ème} échelon de leur grade et comptant au moins six ans de services effectifs dans leur cadre d'emploi. M. Nurit, adjoint technique territorial de 1^{ère} classe et chef d'équipe rivière, est concerné

Compte tenu des tâches qui lui sont confiées et de la qualité du travail fourni, le Comité Syndical propose :

de créer le poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe

- de supprimer le poste d'adjoint technique territorial 1^{ère} classe actuellement pourvu par l'intéressé
- de fixer la date d'effet au 1^{er} mars 2011

Ainsi à compter du 1^{er} mars 2011, le tableau des effectifs sera modifié comme suit :

Emplois	Effectifs	Dont TNC	Dont poste à pourvoir
Ingénieur Principal	1		
Attaché	1 (vacant)		
Rédacteur	1		
Technicien principal 1 ^{ère} classe	1		
Technicien principal 2 ^{ème} classe	1		
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1		
Adjoint technique 2ème classe	4	1	
Total	10	1	

Après délibération, le Comité Syndical autorise le président à effectuer la modification du tableau des effectifs reprise ci-dessus à compter du 1^{er} mars 2011.

Certifiée exécutoire A compter du Le Président,

A

1

pour extrait conforme le président, C. DENIS

A 18 h 30 à la salle du Conseil de l'Hôtel Communautaire de la CASO

L'an deux mil dix, le 14 décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du Conseil de l'Hôtel Communautaire de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 8 décembre ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,

Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET et André PRUVOST, vice-Présidents,

Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Claude CORDONNIER, Francis DOYER, François SEGURA, Jacques DRIEUX, René DEBOUDT, Jean-Pierre BAUDENS, Jean-Luc HOCHART délégués titulaires

Mesdames Claudine DUCATEL, Catherine REBERGUE, Messieurs Ulysse DUPONT, Francis BERGUEZ, Dominique LARDEUR, Hugues PERSYN, délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur David CAPITAINE, délégué titulaire, avait donné pouvoir à Monsieur Anicet CHOQUET, vice-président,

Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire, avait donné pouvoir à Monsieur Francis DUCROCQ, vice-président,

Monsieur Daniel DESCHODT, délégué titulaire, représenté par Monsieur Francis BERQUEZ, délégué suppléant,

Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, représenté par Monsieur Dominique LARDEUR, délégué suppléant,

Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire, représenté par Madame Claudine DUCATEL, déléguée suppléante,

Monsieur Albert VANIET, délégué titulaire, représenté par Madame Catherine REBERGUE, déléguée suppléante,

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Messieurs Ulysse DUPONT et Hugues PERSYN, délégués suppléants

Absents excusés :

Messieurs David CAPITAINE, Albert VANIET, Gilbert CHIQUET, Patrick HUGUET, Josse NEMPONT, Daniel DESCHODT, délégués titulaires,

Messieurs Jean-Claude BARRAS, Daisy COUSIN, Bernard HIBON, délégués suppléants





Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa

Reçu en SOUS-PRÉFECTURE de SAINT-OMER, le

COMITE SYNDICAL

2 1 DEC. 2010

SEANCE DU 14 décembre 2010

Question n°12

FINANCES : Débat d'orientation budgétaire

RAPPORTEUR: Monsieur DENIS

Etape incontournable dans les communes de plus de 3500 habitants et les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants, le Débat d'Orientation Budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois avant le vote du Budget Primitif.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière du SmageAa.

Il donne également aux élus, la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Après délibération, le Comité Syndical accepte le débat d'orientation ainsi présenté.

Certifiée exécutoire, 1 5 DEC. 2010

A compter du : Le président, pour extrait conforme

le Président, C. DENIS

A 18 h 30 à la salle du Conseil de l'Hôtel Communautaire de la CASO

L'an deux mil dix, le 14 décembre à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du Conseil de l'Hôtel Communautaire de la CASO, à la suite des convocations adressées à domicile le 8 décembre ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,

Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET et André PRUVOST, vice-Présidents.

Messieurs Patrick BEDAGUE, Jean-Claude CORDONNIER, Francis DOYER, François SEGURA, Jacques DRIEUX, René DEBOUDT, Jean-Pierre BAUDENS, Jean-Luc HOCHART délégués titulaires

Mesdames Claudine DUCATEL, Catherine REBERGUE, Messieurs Ulysse DUPONT, Francis BERGUEZ, Dominique LARDEUR, Hugues PERSYN, délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur David CAPITAINE, délégué titulaire, avait donné pouvoir à Monsieur Anicet CHOQUET, vice-président,

Monsieur Gilbert CHIQUET, délégué titulaire, avait donné pouvoir à Monsieur Francis DUCROCQ, vice-président,

Monsieur Daniel DESCHODT, délégué titulaire, représenté par Monsieur Francis BERQUEZ, délégué suppléant,

Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, représenté par Monsieur Dominique LARDEUR, délégué suppléant,

Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire, représenté par Madame Claudine DUCATEL, déléguée suppléante,

Monsieur Albert VANIET, délégué titulaire, représenté par Madame Catherine REBERGUE, déléguée suppléante,

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Messieurs Ulysse DUPONT et Hugues PERSYN, délégués suppléants

Absents excusés :

Messieurs David CAPITAINE, Albert VANIET, Gilbert CHIQUET, Patrick HUGUET, Josse NEMPONT, Daniel DESCHODT, délégués titulaires,

Messieurs Jean-Claude BARRAS, Daisy COUSIN, Bernard HIBON, délégués suppléants



Reçu en SOUS-PRÉFECTURE de SAINT-OMER, le

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2011

SmageAa

En 2010, l'accompagnement des communes a été renforcé par deux embauches : le technicien en hydraulique rural et l'agent d'entretien de rivière en contrat d'insertion qui a permis à l'équipe rivière de développer une aide au GDON pour le piégeage des rats musqués.

Par ailleurs, le chaland tant attendu dans le marais a été mis à l'eau.

Les autres missions du SmageAa se sont poursuivies dans la continuité sans incidence financière notable.

Perspectives 2011

Les actions du SmageAa pour 2011 restent dans la lignée des années précédentes, avec toutefois une nouvelle mission en matière de ressource en eau.

Prévention des crues

La phase projet de la conception du programme de mobilisation du champ d'expansion des crues va pouvoir débuter et s'enchainer avec la rédaction des marchés de travaux. Le protocole d'accord avec la profession agricole devrait être signé en début d'année et suivi par le lancement des négociations amiables et des procédures administratives (autorisation Loi sur l'Eau et déclaration d'utilité publique).

Ces différentes étapes nécessiteront des efforts de communication qui seront facilités par les outils conçus en 2010 (outils de visualisation 3D des projets, site de concertation).

Par l'assistance technique, mais aussi la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'ouvrage déléguée, le SmageAa accompagne communes et intercommunalités dans la mise en œuvre de solution pour la résorption de désordres hydrauliques locaux.

Le technicien poursuivra l'accompagnement des communes qui le souhaite dans l'élaboration de leur PCS (Plan communal de sauvegarde), mais aussi pour leur DICRIM (Dossier d'information communal sur les risques majeurs).

La communication sera développée afin de renforcer la culture du risque, notamment au travers de la mise en ligne de la photothèque des crues.

Mise en valeur des milieux

Le plan de gestion de l'Aa et ses affluents arrive à mi-parcours (entretien courant et, localement, travaux de restauration des habitats piscicoles et de reconquête de la ripisylve). A cette occasion, il fera l'objet d'une évaluation.

Suite aux négociations avec les propriétaires, le SmageAa assurera la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de 7 sites pour le rétablissement de la libre circulation piscicole.

Le soutien aux piégeurs volontaires des GDON sera maintenu grâce à la mise à disposition de pièges pour des opérations « coup de poing » avec pose et assistance par un agent de l'équipe rivière. Le renforcement de l'équipe devrait de nouveau être assuré par un agent supplémentaire en contrat d'insertion ; mais sur une durée limitée de 6 mois.

Animation agricole

Outre la maîtrise des ruissellements et la lutte contre l'érosion des sols sur le bassin versant, l'animateur agricole est missionné depuis 2010 sur l'accompagnement des exploitants concernés par les programmes de prévention des crues.

Pour 2011, le SmageAa souhaite de nouveau être opérateur des Mesures Agri-Environnementales Territorialisées avec des mesures similaires aux années précédentes. L'animateur est également le relais d'une mesure spécifique de l'Agence de l'Eau Artois Picardie visant plutôt la préservation des eaux souterraines. Par ailleurs, le fonds d'aide à l'implantation de diguettes végétales est maintenu car il répond toujours au besoin du territoire.

Marais audomarois

La lecture des enregistrements des stations limnimétriques des casiers maraîchers présente toujours des difficultés.

Par contre, le chaland réalisé en 2010 fera l'objet d'un suivi de son utilisation.

Ressource en eau

Une étude de protection de plusieurs sites pressentis pour la ressource en eau future débutera sous maîtrise d'ouvrage du SmageAa mais avec les financements des préleveurs et de l'Agence de l'Eau et l'assistance technique de l'animatrice de la CLE et des techniciens de la CASO.

Communication

Outre les outils de communication habituels, le début d'année 2011 verra l'implantation de totems signalétiques et la mise en ligne de deux volets spécifiques de notre site Internet : pour la concertation sur le programme de mobilisation du champ d'expansion de crues et pour la photothèque des crues.

D'autres opérations spécifiques pourraient être mises en place dans le cadre des enquêtes publiques du programme de mobilisation du champ d'expansion des crues.

Perspectives budgétaires

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

	2006	2007	2008	2009	2010
Dépenses de fonctionnement	418 897 €	465 522 €	595 339 €	751 087 €	694 703 €¹
Evolution depuis n-1	9 %	11 %	28 %	26 %	-8%

En 2010, les dépenses de fonctionnement liées aux études techniques et aux travaux ont été plus réduites qu'en 2009.

Y est toujours reprise l'aide financière apportée à la 7ème Section des Wateringues pour l'évacuation des crues à la mer (participation du bassin versant au budget de fonctionnement de l'Institution des Wateringues) (47 000 € mandatés).

Par contre, les charges de personnel ont très nettement augmenté du fait de l'embauche du technicien en hydraulique rurale embauché en mars, de l'agent d'entretien de rivière en contrat d'insertion embauché en avril pour 6 mois et du remplacement de congé maternité sur 6 mois. Notons toutefois que ces dépenses bénéficient toutes de recettes spécifiques.

Pour 2011, les besoins courants devraient être stables.

Il faudra toutefois imputer aux dépenses de fonctionnement l'étude de protection de la ressource (financée à 100 % par les partenaires), la maîtrise d'œuvre des travaux de franchissement d'ouvrage qui se font sous DIG, et les divers frais des procédures administratives liées à la mobilisation du champ d'expansion des crues (étude d'impact et DUP : frais d'enquête, de communication, ...).

Pour les charges salariales et indemnités, il n'est pas prévu de modification par rapport à 2010 en dehors des augmentations statutaires et des possibilités d'augmenter le personnel par le régime indemnitaire en fonction de leur investissement dans leur mission.

¹ dépenses mandatées et engagées au 6/12/10

Enfin, il n'est pas prévu d'endettement pour 2011. Il n'y aura donc pas de charges financières. Le fait de travailler avec l'EPF nous permet de reporter dans les années à venir la charge de l'acquisition des terrains nécessaires à la mobilisation du champ d'expansion des crues.

Recettes de fonctionnement

	2006	2007	2008	2009	2010
Recettes de fonctionnement	638 105 €	706 293 €	661 161 €	817 408 €	828 486 €
Evolution depuis n-1	+ 4 %	+5%	-6%	+ 24 %	+ 1 %

Les recettes de fonctionnement sont constituées des participations des collectivités adhérentes et des subventions de fonctionnement demandées par opération.

En 2010, on maintient un bon niveau de subventions perçues.

Ces recettes sont toujours supérieures aux dépenses (+ 20 %).

Pour 2011, le maintien des participations de chaque structure adhérente sera demandé au même niveau que les années précédentes. L'excédent éventuel permettra toujours de compléter la réserve de trésorerie nécessaire aux investissements.

De même, les partenaires institutionnels seront sollicités pour des subventions sur chaque programme qui pourra les concerner.

Section d'investissement

Dépenses d'investissement

	2006	2007	2008	2009	2010
Dépenses d'investissement	48 655 €	159 025 €	452 018 €	272 176 €	321 149 €²
Evolution depuis n-1	- 39 %	+ 227 %	+ 184 %	- 40 %	+ 18 %

Les dépenses d'investissement en 2010 sont constituées par :

- ▶ Le chaland,
- La poursuite de la conception des ouvrages de mobilisation du champ d'expansion des crues (maîtrise d'œuvre, géotechnique),
- ► Les outils de communication (site Internet « concertation », site Internet « photothèque », outils de visualisation 3D des projets),
- ► L'acquisition d'un serveur informatique et le renouvellement d'une partie des ordinateurs,
- Les repères de crue et échelles (nivellement et matériel),
- Les pièges à rats musqués,
- **.**..

Programme d'investissement

En 2011, la conception des projets de mobilisation du champ d'expansion des crues sera teminée. De même pour certaines études de résorption de désordres hydrauliques locaux, notamment pour le centre de Blendecques, et Bléquin.

Le renouvellement progressif du parc informatique se poursuivra.

Recettes d'investissement

	2006	2007	2008	2009	2010
Recettes d'investissement	311 044 €	287 126 €	381 383 €	350 667 €	343 850 €

A la recette 2010, il faut ajouter 949 172 € en réserve qui sont disponibles pour des investissements futurs.

Les recettes d'investissement comprennent notamment des subventions d'investissement sur le chaland et les études hydrauliques, de l'Agence de l'Eau et la Région.

² dépenses mandatées et engagées au 6/12/10

Financement des investissements

La trésorerie actuelle et les recherches de subvention permettront de réaliser les investissements envisagés pour 2011.

Toutefois, en fonction de l'avancement des opérations, le recours à l'emprunt sera envisagé.

Conclusion

Pour cette année 2011, les dépenses de fonctionnement courantes seront maîtrisées. Mais les dépenses de fonctionnement liées aux études devraient augmenter. Ce sont toutefois des dépenses financées.

La structure du budget reste orientée de façon à assurer, au moment venu, les futurs investissements.